



Année 2006, N°20

Juillet 2006

EDITORIAL

Les problèmes d'eau ont occupé une place prépondérante dans bien des éditoriaux de St Dizier Info. Une nouvelle fois, la question a été abordée lors du dernier Conseil Municipal. La question de la ressource en eau est primordiale : la réhabilitation d'un des trois captages du Monteil a permis de retrouver quelques mètres cubes supplémentaires, mais sans doute moins que nous l'espérons. Un deuxième captage reste improductif et il faudra envisager de retrouver l'eau par un captage neuf pour éloigner sur le long terme le risque de pénurie.

La création d'un réservoir permettant une distribution gravitaire avec une meilleure pression serait alors justifiée. Les contacts avec DDA et bureau d'étude laissent entrevoir des coûts de l'ordre de cent à deux cent mille €uros. Et, le respect des périmètres de sécurité imposera d'assurer une maîtrise foncière telle qu'elle était déjà préconisée lors d'une étude menée par l'hydrogéologue voici vingt ans.

Mais il faudra ensuite entreprendre la réfection progressive du réseau, souvent vieux de plus de cinquante ans et fréquemment victime de fuites qui

Dans ce numéro :

Au Conseil Municipal	3 à 6
À l'école	6 - 7
Observatoire des papillons	8
Mots fléchés	9
Informations	10 - 11
Vie associative	12 à 15
Calendrier	
Etat civil	16

Sommaire :

- La commission départementale des objets mobiliers a décidé d'inscrire sur le répertoire départemental la cloche de l'église
- Fête annuelle autour de la salle des fêtes
- Foot : St Dizier champion de la Creuse de 2ème division.

accaparent une grande partie du temps de nos employés communaux. La répétition de celles-ci sur le secteur de Champroy est responsable de nombreuses coupures d'eau, forcément intempestives et imprévisibles, avec au moment de la remise en eau les phénomènes de coup de bélier et une turbidité plus ou moins tenace. Le devis pour le renforcement de cette desserte (un km et demi de conduite) se chiffre à 68 000 € ! Heureusement que nos cent kilomètres de réseau ne sont pas à refaire tous en même temps !

Je profite du sujet pour rappeler que nos eaux sont régulièrement analysées, avec une qualité bactériologique régulièrement excellente. Rarement quelques éléments coliformes sont détectés, et la DDASS nous demande alors de procéder à une désinfection temporaire par chloration suivant un protocole précis, nous rappelant aussi « qu'il faudrait envisager la mise en place d'un système de traitement permanent ».

Devant ces lourdes perspectives financières, qui se traduiront fatalement sur le prix de l'eau, bousculé en outre par le proche départ en retraite de notre fontainier en chef, le Conseil Municipal s'est posé la question de l'opportunité d'une éventuelle adhésion à un syndicat d'adduction d'eau potable, dont la compétence et le potentiel de négociation supérieurs aux nôtres pourraient peut-être nous permettre de mieux passer ce cap.

J'ai bien conscience que ce serait une petite révolution pour notre commune viscéralement attachée à son indépendance, mais ce choix cornélien ne doit pas être évité.

Dans le but d'agir dans un maximum de transparence, un « livre blanc » sera mis dès la parution de ces lignes à la disposition du public en mairie, pour recueillir toutes vos interrogations et suggestions.

Abientôt donc pour la poursuite du débat.

Le Maire, Hervé GUILLAUMOT

AU CONSEIL MUNICIPAL

Modifications statutaires de la Communauté de communes de Bourganeuf-Royère-de-Vassivière : définition de l'intérêt communautaire.

Vu les statuts actuels de la communauté de communes de Bourganeuf- Royère de Vassivière ;

Vu l'article n°164 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales ;

Vu l'article n°18 de la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique

Monsieur le Maire, Hervé GUILLAUMOT,

- **rappelle au Conseil Municipal** qu'il appartient aux établissements de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de proposer une définition précise de l'intérêt communautaire des compétences qui leur ont été transférées par leurs communes membres. Initialement fixé au 18 août 2005 par la loi du 13 août 2004, le Maire précise que ce délai a finalement été repoussé au 18 août 2006 par la loi du 13 juillet 2005.
- **rappelle** l'importance de définir l'intérêt communautaire dans ces délais au sein des différents blocs de compétences de la communauté de communes, faute de quoi l'intégralité des compétences concernées lui serait transférée. Cela signifierait alors que les communes membres ne pourraient plus intervenir dans ces domaines de compétences.
- **ajoute** que le législateur laisse aux communes le soin de définir les actions ou missions d'intérêt communautaire qu'elles souhaitent réaliser en commun.

Cette définition doit ainsi être approuvée par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres, se prononçant dans les conditions requises pour la création des communautés de communes (W de l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales). C'est pourquoi, le Conseil communautaire ne peut que proposer une définition de l'intérêt communautaire aux communes membres.

- **explique** que les différentes commissions de travail de la communauté de communes se sont réunies pour proposer des critères de définition précis au sein des différents blocs de compétences actuels de la communauté de communes.

Une réunion avec les Maires des communes membres a permis d'aboutir à un nouveau projet de statuts, annexé à la présente.

- **précise** que les blocs de compétences suivants ont fait l'objet de propositions pour définir l'intérêt communautaire :
 - aménagement de l'espace intercommunal ;
 - actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté ;
 - politique du logement et du cadre de vie ;
 - développement touristique ;
 - action culturelle ;
 - opérations en lien avec les technologies de l'information et de communication.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu,

Le Conseil Municipal de ST DIZIER LEYRENNE, à l'unanimité,

- approuve les propositions de définition de l'intérêt communautaire pour les différents blocs de compétences.
- approuve le projet de statuts modifié, annexé à la présente délibération.

SUBVENTIONS

ACCA St Dizier Leyrenne	305 €
ASS S ST DIZIER LEYRENNE	2 250 €
ASS des Techniques Sanitaires	100 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	50 €
Amis de l'Ecole Laïque	765 €
CTAM de St Dizier Leyrenne	100 €
A.D.P.E.P. (Pupilles).	45 €
Centre Communal d'Action Sociale <i>Colis de fin d'année, Classe de découverte 1 373 €, etc.</i>	3 500 €
Chorale «Si on chantait »	305 €
Collège Jean Picart Le Doux (participation voyages)	200 €
Comité USEP de la Creuse	130 €
Comité des Fêtes	2 500 €
D.D.E.N.	50 €
S.P.A. (fourrière)	1 350.50 €
F.O.L. de la Creuse U.F.O.V.A.	50 €
FNACA	50 €
GVA de Bourganeuf	90 €
J.M.F. du limousin	500 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	50 €
Leyrenne Athlétic Club	1 500 €
La Gaulle de Janailat et Augère (société de pêche)	305 €
Le Souvenir Français	50 €
Les Fils d'Argent	765 €
Les Restaurants du Cœur	200 €
Leyrenne Patrimoine	765 €
Tennis Club de la Leyrenne	765 €
Thuret Voyages SARL	550 €

☛ Subvention à l'ANTS (Association Nationale des Techniques Sanitaires)

association loi 1901

Dans le secteur de Santé Publique l'ANTS a souhaité aider l'association caritative Camerounaise AMDAC (association médicale d'aide au Cameroun) dont le président est un chirurgien de l'hôpital de Perpignan d'origine Camerounaise. Cette association intervient dans le village de BALEVENG (7 km de DSCHANG nord ouest camerounais) suivant trois grands axes :

- Création d'une école et financement du salaire de l'institutrice.
- Formations médicales pour le personnel soignant sur place et formations aux gestes de premiers secours pour les jeunes.
- Construction d'un dispensaire médical.

ANTS souhaite aider cette association pour financer le puits d'eau potable qui doit alimenter le

dispensaire et faciliter la vie des villageois. L'accès à l'eau potable est le préalable à tout développement durable

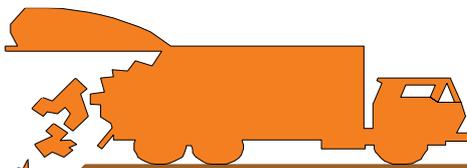
Le coût de cette ressource vitale est estimé à environ 5000 euros (puits + une pompe).

M. BONJOUR Michel, membre du bureau de l'ANTS et technicien sanitaire dans la DDASS de la Creuse, sollicite notre appui pour que le rêve de ces familles camerounaises deviennent un jour une réalité.

C'est pour cela que le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de verser une subvention de 100 € pour financer le puits d'eau potable du village de BALEVENG au Cameroun.

☛ **Collecte des déchets ménagers : SIVOM : Place du Mail - B.P. 36 -**

23400 BOURGANEUF Tel : 05 55 64 11 00 Fax : 05 55 64 15 74



Rappel :

Les agents affectés à la conduite des bennes à ordures ménagères se plaignent de plus en plus fréquemment des dégâts causés à leurs véhicules par des branches qui surplombent les voies communales qu'ils empruntent au cours de leurs tournées. En effet, les feux de signalisation réglementaires situés en haut des caissons, les gyrophares et les antennes de radiotéléphones sont régulièrement endommagés et la peinture des camions est rayée. Tous ces désagréments ont une incidence sur les prix de revient de la collecte des déchets ménagers. À titre indicatif, un gyrophare coûte 154 € HT et hors pose.

Nous rappelons aux propriétaires des arbres surplombant le domaine public communal qu'ils sont tenus d'entretenir leurs biens.

☛ **Columbarium**

Un columbarium de type Ancilevien de 12 cases sera installé dans le nouveau cimetière.

Il a été commandé à la société Bonna Sabla, entreprise spécialisée dans ce type de fourniture pour un montant de 10 199.49 €.

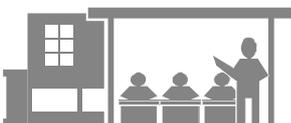
☛ **Approbation du plan de zonage d'assainissement**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les conclusions du commissaire - enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du Mardi 21 mars 2006 au Mardi 25 avril 2006

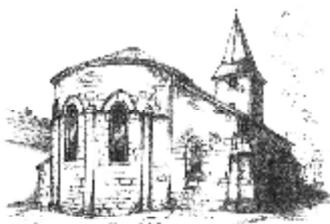
et après en avoir délibéré :

décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de révision n°1 du zonage d'assainissement sur le territoire de la commune de saint Dizier Leyrenne.

☛ **Le dossier D.G.E.** (Dotation Globale d'Équipement) pour le projet de création d'une salle de gym, d'une salle de classe, du ravalement des façades existantes et du remplacement des dalles contenant de l'amiante (bâtiment neuf) soit 60 % des travaux H.T, a été accepté.



La cloche de ST DIZIER LERENNE reconnue d'intérêt départemental.



La commission départementale des objets mobiliers a décidé d'inscrire sur le répertoire départemental l'objet suivant conservé dans l'église Saint-Dizier-Leyrenne :

- Cloche ; bronze
- 1^{ère} moitié du 16^{ème} siècle : datée 1506.

En effet, lors de la réunion du 12 avril 2006, le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art avait présenté à la commission départementale divers objets mobiliers, objets conservés dans des communes et principalement dans les églises. La commission, compte-tenu de l'intérêt que représentent ces objets, peut proposer plusieurs types de mesures de protection (classement ou inscription à l'inventaire supplémentaire des objets mobiliers, inscription sur le répertoire départemental).

La commune de St Dizier Leyrenne, prendra toutes les dispositions nécessaires pour que la conservation et la protection de cette cloche puissent être assurées dans les meilleures conditions. Des devis avaient été établis pour restaurer cette cloche. Le fait qu'elle soit inscrite sur le répertoire départemental nous permet d'obtenir des subventions.



Garderie municipale

Nous constatons que d'année en année le nombre d'enfants fréquentant régulièrement la garderie augmente. Ce service communal est devenu une nécessité pour bon nombre de parents.

Les modalités d'accueil restent les mêmes :



Les horaires : La garderie est ouverte de 7 heures à 8 heures 50 et de 16 heures 30 à 19 heures le lundi, mardi, jeudi, vendredi en temps scolaire.

Les tarifs

° Garde exceptionnelle : **3.05 € par jour par enfant** (pas plus de 10 par trimestre).

° Forfait au mois : pour **1 enfant 30.49 €**

pour **2 enfants ou plus 27.44 € par enfant.**

Les tickets vendus par carnet de cinq et les forfaits sont à acheter à la mairie en début de chaque mois.

Votre enfant reste à la garderie ?

S'il vous plait, pensez à lui donner un petit goûter, une paire de pantoufles et des mouchoirs en papiers ! Merci.

Personnel communal	
Josiane GOUDARD (ATSEM)	Évelyne PATEYRON (entretien des locaux)
Renée LEVEAU (cantine)	Sandrine PIRES D'ARAJO (garderie)



Comme chaque année, les élèves du cours moyen sont partis en classe de découverte. Cette fois-ci : destination Montignac (Dordogne).

Au cours d'un séjour très riche, les enfants ont pu découvrir les grottes de Lascaux et du Grand Roc, le préhistoparc, le château de Castelnaud ... Ils ont pu s'initier à :

- l'art pariétal en produisant une fresque collective ainsi qu'une peinture sur pierre
- L'art mobilier : fabrication de bijoux comme les hommes préhistoriques
- Tir à la sagaie
- Fabrication d'écussons
- Tir à l'arbalète

Ils ont pu aussi rêver un moment lors d'une ballade en gabarre sur la Dordogne.

Ce séjour leur a permis de faire la connaissance des élèves du Theil et de ceux de St Pierre Chérignat.

Les autres élèves de l'école sont partis une journée en voyage scolaire. Les plus grands ont d'abord visiter la fabrique de porcelaine Bernardaud à Limoges puis, ils ont rejoint les plus petits au parc de Reynou.

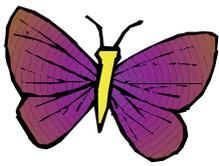


Effectifs provisoires pour l'année 2006-2007

Isabelle PALOMERA	Petite section	14 + 8 élèves
Florence SCOT	M. et G. section	6 + 11 élèves
Pascale GUILLAUMOT	C. P. C.E.1	12 + 6 élèves
Alain BOURDEAUX	C.E.1, C.E.2	7 + 12 élèves
Laurent ROULLIER	C.M.1, C.M.2	8 + 13 élèves
Elizabeth CASTILLOU	1/2 temps d'Isabelle PALOMERA 1/4 temps de Florence SCOT	

Laurence
MONTFERRAN
Assistante
d'éducation

Le lundi matin, mardi
après-midi et le jeudi



Comment participer à l'Observatoire des Papillons des Jardins ?



Ce programme consiste à sauvegarder des espèces menacées de papillons, et leurs milieux naturels associés, et à inciter les gens à changer de comportement dans le jardin, en faveur de la biodiversité.

Avec leur grande diversité et leurs exigences écologiques variées, les papillons sont de précieux indicateurs de la qualité des milieux naturels, et donc de la santé de nos écosystèmes. Aujourd'hui, pourtant, le faible nombre de biologistes professionnels étudiant les milieux et les espèces de papillons fait que les données disponibles sur les papillons demeurent insuffisantes. Les réseaux d'amateurs sont plus que jamais indispensables pour alimenter en informations les observatoires de la biodiversité, en étroite collaboration avec des scientifiques.

Dans le cadre de l'initiative « Vigie Nature » (<http://www.mnhn.fr/vigie-nature/>), Noé Conservation et le Muséum National d'Histoire Naturelle ont donc lancé l'Observatoire des Papillons des Jardins.



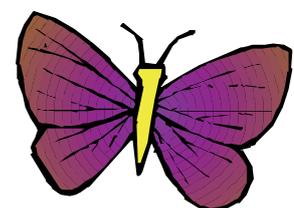
Rien de plus simple !

Vous voyez un papillon dans votre jardin, vous l'identifiez, et vous le notez sur votre fiche de relevé. À la fin de mois, envoyez le nombre maximal observé pour chaque espèce que vous avez identifiée, en vous connectant sur Internet. Et voilà, vous êtes un observateur actif de l'Observatoire des Papillons des Jardins !

À terme, c'est un véritable réseau de surveillance des espèces communes de papillons qui sera mis en place, permettant de suivre l'évolution des populations et de mieux comprendre les dynamiques écologiques, en lien avec les changements climatiques par exemple. Grâce à votre aide, il sera possible de bâtir des actions adaptées pour la protection des papillons et de la biodiversité de notre pays.

Pré-inscrivez-vous en envoyant un courriel sans message à opj@noeconservation.org. (opj comme Observatoire des Papillons des Jardins). Cette préinscription nous permettra de vous informer sur les détails pratiques et de vous envoyer chaque mois votre nouvelle fiche de comptage. L'inscription définitive aura lieu la première fois que vous transmettez vos résultats ; il vous sera alors demandé quelques informations concernant votre jardin. Dès que vous êtes préinscrit, vous pouvez commencer à ouvrir l'œil !

(En partenariat avec le Muséum national d'Histoire naturelle, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme et avec le soutien de la Fondation Ensemble, de la Fondation d'entreprise Veolia Environnement et de l'entreprise Gamm vert.)



- INFORMATIONS - INFORMATIONS - INFORMATIONS -

Ouverture de la boulangerie et de la supérette « le relais des Mousquetaires »

Vous étiez nombreux le mercredi 28 juin dernier à effectuer la visite du tout nouveau magasin de Valérie et Christophe GALATAUD, heureux gérants de ce relais des Mousquetaires. Le pain sera fait sur place avec de la farine de qualité issue des Moulins de Paris (Sarmantine, Campaillette) dans un four remis à neuf.

Le Relais des Mousquetaires de Saint-Dizier-Leyrenne mets désormais à disposition des produits de boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie, fruits et légumes, crèmerie, surgelés, glaces, épicerie, mais aussi des produits d'entretien et de bazar, un service de pressing et de photos. Cette création n'a été possible que par la volonté du maire et de son conseil municipal, puisque le local a été acheté par la mairie, laquelle a signé un crédit-bail avec les propriétaires du fond de commerce.

Horaires et jours d'ouverture ; du lundi au samedi de 7 h 30 à 12 h 30 et de 16 h à 19 h, le dimanche de 8 h 30 à 12 h 30. Fermé le mercredi et le dimanche après-midi.

Tel : 05.55.64.87.10.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



LIRE EN FÊTE 13, 14 et 15 octobre 2006

Lecture gourmande !

Venez participer à notre concours de cuisine. (adultes et enfants)

Cette année nous vous proposons de réaliser des tartes salées ou sucrées.

1. Visitez l'exposition de livres de cuisine le vendredi et le samedi matin.
2. Faites votre choix, empruntez un livre de recettes.
3. Revenez le dimanche à 14 heures avec votre tarte réalisée en suivant scrupuleusement la recette du livre.
4. À 15 heures, un jury, récompensera les brillants cuisiniers !

Petites annonces



Christophe BOUEYRE

Pédicure-Podologue D.E.
Hôpitaux de Nantes



Soins à domicile

☎ 06 19 23 39 73

Vieilleville

Vend centre bourg, maison 2 niveaux, terrain 848 m².

Rez-de-chaussée: appartement composé d'1 cuisine aménagée, 1 salle à manger, 1 chambre, 1 salle de bain, 1 W-C.

Au premier et accessible par l'extérieur : appartement composé d'1 cuisine, 1 salle à manger, 3 chambres, 1 salle de bain W-C.

1 grenier au-dessus, 1 garage sur l'arrière.

Tél : 05 55 64 46 33

Pharmacie de St Dizier Leyrenne :

La pharmacie sera fermée le 14 août.

Réouverture le mercredi 16 août à 9 heures.

Gardes de nuit et de week-end

Du samedi 22 jusqu'au lundi 24 à midi

Du lundi 7 août au soir jusqu'au samedi 12 avril au matin

Du lundi 18 septembre au soir jusqu'au samedi 23 septembre au matin

Du samedi 21 octobre jusqu'au samedi 28 au matin

Du samedi 11 novembre au lundi 13 novembre midi

Du lundi 27 novembre au soir jusqu'au samedi 2 décembre au matin



Samedi 2 septembre 2006

De 9 heures à 12 heures, Salle de la Mairie
réunion d'information sur la Spondylarthrite ankylosante

Pour préparer le Téléthon 2006

une réunion est organisée

le jeudi 7 septembre à 20 h 30

salle de la mairie



JOURNEES DU PATRIMOINE

16 et 17 SEPTEMBRE 2006

Randonnée-visite de trois fours restaurés
avec l'association Leyrenne Patrimoine.

Départ du plan d'eau le samedi 16 septembre à 9 heures

Prévoir son pique-nique

Tél . mairie : 05 55 64 40 30

Venez nombreux !



L'AAPPMA JANAILLAT - LA LEYRENNE

Dimanche 25 juin a eu lieu le concours de pêche « Trophée Gilles CHAMBRAUD », comme chaque année au plan d'eau de St Dizier Leyrenne. Le mauvais temps n'a pas découragé 49 pêcheurs inscrits à ce concours de pêche qui s'est déroulé dans une bonne ambiance.

Et en début d'après-midi a eu lieu le 2ème concours organisé par le «Team Kalim's 23».

Les 1er et 2 juillet dernier le championnat 1ère division départemental au moulinet s'est déroulé au plan d'eau de St Dizier Leyrenne

Résultats : catégorie Homme		
1er	ALVES Luis	3 565 pts
2ème	PIPEREAU Christophe	2 120 pts
3ème	REX Michel	1 810 pts
4ème	BRIGAND Jacky	1 160 pts
5ème	MARAIS Pascal	1 200 pts

catégorie FEMME	
CRECHET Evelyne	1 760 pts

Résultats : catégorie ENFANT		
1er	GENIAUX Damien	975 pts
2ème	CHOUDAL Sébastien	897 pts
3ème	DESGRANGES Aurélien	675 pts
4ème	RIO Vivien	597 pts
5ème	GRANDJEAN Fabien	90 pts

samedi 29 juillet 2006

Concours de Pétanque En doublette - GRATUIT



**Stade municipal
à partir de 14 h 30**

- 1 coupe pour le principal,
- 1 coupe pour le 1er complémentaire
- 1 coupe pour le 2ème complémentaire
- 1 coupe pour la 1ère équipe féminine,
- 1 coupe pour la 1ère équipe enfant (-de 15 ans)



BUFFET - BUVETTE

Et un et deux et trois !



Et oui, l'ASD a encore fait des exploits. Après la montée en 2004 de l'équipe 1ère, celle de l'équipe B l'an dernier, cette année encore son équipe fanion a gravi un échelon. C'est avec beaucoup de motivation, que ce dimanche 28 mai l'équipe fanion entrait sur le terrain d'Auzance. Il lui fallait absolument gagner si elle voulait accéder en 1^{ère} division. Denis LAFAYE devait gérer une équipe remodelée avec des joueurs de l'équipe B en raison de nombreuses absences. Après un match agréable à voir de part et d'autre, il a fallu attendre les dix dernières minutes pour voir notre équipe inscrire un but par l'intermédiaire de Manuel MARGOT. Lors du coup de sifflet final, un cri de joie et de soulagement retentit.

Toutes nos félicitations aux joueurs qui ont su se battre avec leur cœur et pour leur club et qui évolueront en 1^{ère} division de district la saison prochaine. De plus en terminant 1^{er}, ils se voient sacrés Champion de la Creuse de 2^{ème} division.

Tous les membres et joueurs tiennent à remercier LE CREDIT MUTUEL et sa Directrice. En effet, c'est avec beaucoup de plaisir que nous nous sommes vus remettre une tenue complète. Nous espérons que nos joueurs sauront lui faire honneur l'an prochain. Cette soirée s'est terminée par le verre de l'amitié. Nous remercions aussi Jean-Luc PETIT, adjoint au maire, pour sa présence lors de cette remise ainsi que l'organisme GROUPAMA pour son don.



COMITÉ DES FÊTES : FÊTE ANNUELLE LE 5 ET 6 AOÛT

En raison des travaux de restauration de l'église les festivités se dérouleront autour de la salle des fêtes (sauf le défilé costumé qui aura lieu sur la place)

Tous les bénévoles souhaitant se joindre à l'équipe du comité des fêtes de St Dizier Leyrenne seront les bienvenus. Pour cela faites le savoir auprès de la Mairie au 05 55 64 40 30.

Élection « mini miss et mister » (filles et garçons du CP au CM2)

Inscriptions au 05 55 64 47 58 (laisser un message en cas d'absence)

DIMANCHE 6 AOÛT : DÉFILÉ AUTOMOBILE

11 h ballade touristique dans les villages de la commune, nous vous invitons à vous rendre au carrefour des routes principales (difficulté de faire tourner 30 véhicules en particulier pour les villages sans issue). Venez applaudir ce défilé de voitures de collection qui suivra l'itinéraire suivant : Bellefaye (11 h), Le Montarichard, La Vergne, Fontelune(11 h 05), Bosmoreau les mines (11 h 10) Sagnat Forêt (route de Rapissat), Rapissat, La Croix Maucreix (11 h 15) Le Monteil (11 h 20) Pommier (11 h 25 et 11 h 30) Les Gosnets, Le Masbeau (11 h 25), Le Montabarat, Pommerolles (11 h 30), Les Granges (11 h 35 et 11 h 50), Les Effes (11 h 35), Planchat D 22 (11 h 40), Teillet, La Chaumette (11 h 45), Le moulin de l'eau, Le moulin de la Bregère (11 h 50), Les Rivailles, Lécurette, la Quaire, Murat (12 h), Le moulin de Murat, le Bost de Ville, Ville, le moulin du Bost de Ville, Les Jarges (12 h 05), Jalinoux, La Vias (12 h 10) le Bois des Mas, la Mazère, Chauverne Piolet, Fontléon, Laschamps, Champroy, les Filloux (12 h 15), Cluptat, St Chartier (12 h 20), Maison Rouge, Forgeas, la Villatte (12 h 25), Baloumier (12 h 30) Pradeix (12 h 35), Cornat, Grand Bois (12 h 40), Bourdaleix, Planchat (D 912) (12 h 45) le Bourg de St Dizier Leyrenne (12 h 50).

Samedi 5 août

de 8 h à 18 h Brocante, vide grenier

renseignements 05 55 64 40 24

16 h 30 : Élection de Mini Miss - Mister

en présence de Miss Pays de Creuse

À partir de **23 h** Bal gratuit

Dimanche 6 août

à 11 h passage des véhicules du défilé

dans les villages de la commune

15 h: Exposition des véhicules

sur le parking de la salle des fêtes

17 h: Défilé costumé

« A la conquête de l'Ouest »

20 h : Repas

(choucroute périgourdine, fromage, salade et dessert)

Adulte 12 €, enfant de 6 à 12 ans 7 €

22 h 30 : FEU D'ARTIFICE

À partir de 23 h : Bal Gratuit

LES 2 JOURS FÊTE FORAINE

(manèges enfants et adultes, tirs ...)

BUVETTE

GRILLADES, FRITES et CRÊPES

Réservations jusqu'au 3 août au 05 55 64 40 30

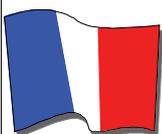
VIE ASSOCIATIVE

Dates	Activités	Lieu
Dimanche 23 juillet	Commémoration des massacres de la Croix de la Mine et de Murat	Salle de la mairie
Samedi 29 juillet	<i>Société de Pêche</i> : Concours de pétanque	stade
Samedi 5 août et dimanche 6 août 	<i>Comité des fêtes</i> : Fête annuelle Brocante, vide grenier, élection des mini-miss et mister, défilé costumé, défilé de voiture anciennes dans les villages, fête foraine, repas, feu d'artifice, bal gratuit etc.	Autour de la salle des fêtes
Dimanche 13 août	Célébration dominicale d'été exceptionnelle À 9 h 30	Champroy
Dimanche 27 août	Les amis de Dédé Musette	Salle des fêtes
Dimanche 10 septembre	<i>Fils d'argent</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
Samedi 16 septembre	JOURNEES DU PATRIMOINE <i>Leyrenne Patrimoine</i> : Randonnée-visite de trois fours restaurés (prévoir le pique-nique)	départ du plan d'eau à 9 h
Dimanche 17 septembre	<i>L.A.C.</i> : TOUR DE LA COMMUNE	Salle des fêtes
Samedi 30 septembre	<i>A.E.L.</i> : Loto	Salle des fêtes
Dimanche 1er octobre	<i>Tennis</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
Dimanche 8 octobre	<i>Fils d'argent</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
Samedi 14 octobre	<i>Foot</i> : Repas	Salle des fêtes
Dimanche 15 octobre	<i>Tennis</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
Samedi 21 octobre	<i>Leyrenne Patrimoine</i> : veillée	Village à déterminer
Samedi 28 octobre	<i>Comité des fêtes</i> : Loto	Salle des fêtes



COMMEMORATION DE LA CROIX DE LA MINE ET DE MURAT

Chaque année, depuis la Libération, la Commune de SAINT DIZIER LEYRENNE reçoit, le dimanche le plus proche des 19 et 20 juillet, les délégations des Maquis du Cher et de l'École de la Garde pour célébrer les souvenirs du massacre de maquisards à la Croix de la Mine le 19 juillet 1944 et de celui d'élèves de l'École de la Garde et de maquisards au village de Murat le 20 juillet 1944.



La cérémonie de commémoration aura lieu le

dimanche 23 juillet



**Le rassemblement se fera à la Mairie de Saint Dizier Leyrenne
à partir de 10 heures.**

**La cérémonie de la Croix de la Mine aura lieu à 10 H 30
et celle de Murat à 11 H 30 environ.**

État civil

Mariage

David, Didier BALLET et Amaya, Béatrice CAZORLA
Le 8 juillet 2006

Félicitations et meilleurs vœux de bonheur.

Décès

Monsieur Jacky DEROUET (52 ans)
Monsieur Michel, Clément, Paul DELAHAYE (63 ans)
Monsieur Eugène PRADAUDE (93 ans)

*M. le Maire et les conseillers municipaux adressent leurs
sincères condoléances aux familles.*

St Dizier Infos
Le Bulletin de l'Association des Informations de Saint Dizier Leyrenne

Mairie de Saint Dizier Leyrenne
1, rue du Colombier
23400 ST DIZIER LEYRENNE

Téléphone : 05 55 64 40 30
Télécopie : 05 55 64 46 87
Messagerie : mairiesdl@wanadoo.fr